

MAIRIE de PORTE-DE-SAVOIE

77, place de la mairie - 73800 PORTE-DE-SAVOIE Tél : 04.79.28.12.82 – <u>accueil@porte-de-savoie.fr</u> www.porte-de-savoie.fr

ARRETE DU MAIRE

Le Maire de PORTE-DE-SAVOIE (SAVOIE),

Vu le code de la sécurité intérieure notamment ses articles L322-1à L322-6

Vu le décret n°87-430 du 19 juin 1987 fixant les conditions d'organisation des loteries.

Vu la demande formulée par Monsieur Jean-Claude GAVARINI agissant pour le compte de l'association ARTS ET NUANCES dont le siège est situé à PORTE-DE-SAVOIE (SAVOIE),

ARRÊTÉ

Art 1 - L'association susnommée est autorisée à organiser une loterie lors de l'exposition qui aura lieu du 22 et 23 juin 2024 à la salle Montgrabelle 73800 PORTE-DE-SAVOIE

Art 2 – La loterie, au capital autorisé de 1000€ est composée de 200 billets mis en vente sur place les jours de l'exposition.

Nature des lots : tableaux exécutés par les adhérents.

Le tirage aura lieu en une seule fois le dimanche 23 juin 2024.

Art 3 – Le produit de la loterie sera appliqué exclusivement au remboursement des frais engagés pour l'organisation de l'exposition.

Art 4 - : Ampliation du présent arrêté transmis :

Au demandeur, A la Brigade de Gendarmerie de Montmélian, Affichée sur le site internet de la commune, à partir du 1^{er} Juin 2024

A PORTE-DE-SAVOIE le 24 mai 2024

Le Maire, Franck VILLAND

avoie